

N° 2016.02.23.28

ARRETÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-21 ;

Vu la nécessité de fermer le cinéma, l'école de musique et la salle polyvalente du centre culturel FAVOLS suite à une panne sur le système de gestion de l'éclairage de sécurité ;

Considérant que cette panne génère un risque pour la sécurité des usagers de ces sites ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Le cinéma FAVOLS est fermé à toutes utilisations à compter du mardi 23 février 2016 jusqu'au vendredi 04 mars 2016 inclus.

ARTICLE 2 : L'utilisation de l'école de musique et de la salle polyvalente est strictement limitée aux créneaux horaires suivants : de **8h à 17h** du mardi 23 février 2016 jusqu'au vendredi 04 mars 2016 inclus. En dehors de ces horaires, ces lieux sont strictement interdits.

ARTICLE 3 : Cet arrêté pourra être reporté de jour en jour, jusqu'à la remise en sécurité de ces 3 sites. L'application du présent arrêté sera reportée d'autant.

ARTICLE 4:

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur le Président de l'ASCJB
- Monsieur le Directeur de l'association ARTEC

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 23 février 2016

Alain TURBY,



Maire de Carbon-Blanc,
Conseiller métropolitain
Délégué à la métropole numérique.